

**2011-2012**

**Programme Choisir son école  
publique de la loi « Aucun Enfant  
Laissé pour Compte » (NCLB)**

**Brochure d'information pour les parents  
d'élèves d'éducation spécialisée**

T&I15769(French)



**Department of  
Education**

*Dennis M. Walcott, Chancellor*

# Table des matières

<b>Bienvenue dans le programme Choisir son école publique (loi NCLB) pour 2011-2012</b>	
Conditions à remplir .....	1
Possibilités de transfert .....	1
<b>Dates du programme Choisir son école publique (loi NCLB) 2011-2012 .....</b>	<b>2</b>
<b>Prenez des décisions éclairées .....</b>	<b>3</b>
Faites-vous une idée de la performance des écoles .....	3
<b>Foire Aux Questions (FAQ).....</b>	<b>4</b>
La procédure de demande .....	4
Performance de l'école .....	5
Transport.....	6
<b>Autres informations : Où trouver de l'aide ?.....</b>	<b>7</b>
<b>Glossaire du programme Choisir son école publique (Public School Choice) 2011-2012 .....</b>	<b>8</b>
<b>Bureaux d'Inscription des Boroughs (Borough Enrollment Offices).....</b>	<b>9</b>

# Bienvenue dans le programme Choisir son école publique (loi NCLB) pour 2011-2012

Choisir la bonne école pour votre enfant peut être une expérience enrichissante. Dans ce guide, vous pourrez puiser de quoi mieux comprendre le programme Choisir son école publique de la loi NCLB. Vous y trouverez aussi les outils nécessaires pour vous aider à faire un choix d'école éclairé.

## Conditions à remplir

Votre enfant a le droit de participer au programme Choisir son école publique de la loi Aucun enfant laissé pour compte (NCLB) parce que son école a été classée « École Titre I Nécessitant des Améliorations » (School In Need of Improvement - SINI) en Année 2 ou plus, ou Ayant de mauvais résultats de façon persistante (Persistently Low Achieving - PLA) au regard des critères de réussite de l'État de New York. Le programme Choisir son école publique de la loi NCLB permet aux parents, des élèves qui remplissent les conditions citées plus haut, de demander un transfert dans une école qui n'est pas classée SINI ou PLA.

Les élèves en 5<sup>e</sup> grade cette année, dans une école dont les classes couvrent les niveaux du Kindergarten au 5<sup>e</sup> grade, n'ont pas le droit de bénéficier du programme parce qu'ils sont dans le grade le plus élevé de leur école. Les élèves de 8<sup>e</sup> grade ne peuvent pas y participer non plus. Eux doivent suivre la procédure d'admission en lycée du Département de l'Éducation de la Ville de New York (NYCDOE).

## Possibilités de transfert

- 1) Rester dans l'école actuelle.  
-- OU --
- 2) Demander un transfert dans une école qui n'est ni SINI ni PLA et qui a une place pour accueillir votre enfant.

Le NYCDOE s'efforcera d'identifier une école où il reste une place, en mesure de proposer un programme et les services d'éducation spécialisée recommandés par le Programme d'Éducation Personnalisé (Individualized Education Program ou IEP) de votre enfant, conformément aux conditions qu'imposent la Loi sur l'Amélioration de l'Éducation des Personnes Handicapées (Individuals with Disabilities Education Improvement Act - IDEA), la section 504 de la Loi sur la Réhabilitation et le titre II de la Loi sur les Américains handicapés (Americans with Disabilities Act - ADA).

Si vous optez pour votre école actuelle ou s'il est impossible de donner une suite favorable à votre demande de transfert, parlez des Services Éducatifs Supplémentaires (Supplemental Educational Services - SES) auxquels votre enfant peut avoir droit, au Directeur de son école ou à un de ses enseignants. Parmi les SES, il y a du soutien (du tutorat par exemple) ou des cours de perfectionnement, offerts gratuitement après les heures normales de cours.

# Dates du programme Choisir son école publique (loi NCLB) 2011-2012

## Dates clés du programme

Date	Événement
Du 28 au 31 mars	Séances d'information pour les parents (voir ci-dessous pour connaître les dates et lieux)
Vendredi 8 avril	Date limite de dépôt du formulaire de demande de transfert (Transfer Application Form)
Semaine du 28 août	Envoi aux familles des courriers de réponse aux demandes de transfert

## Séances d'information pour les parents

Borough	Date	Heures	Nom de l'école	Adresse
Bronx	Mercredi 30 mars	de 18 h 00 à 20 h 00	Roosevelt Educational Campus (Auditorium)	500 East Fordham Road Bronx, NY 10458
Brooklyn	Lundi 28 mars	de 18 h 00 à 20 h 00	Brooklyn High School of the Arts	345 Dean Street, Brooklyn, NY 11217
Manhattan	Mardi 29 mars	de 18 h 00 à 20 h 00	Louis D. Brandeis High School	145 West 84th Street New York, NY 10024
Queens	Jeudi 31 mars	de 18 h 00 à 20 h 00	John Adams High School	101-01 Rockaway Boulevard Queens, NY 11417
Staten Island	Mercredi 30 mars	de 18 h 00 à 20 h 00	New Dorp High School	465 New Dorp Lane, Staten Island, NY 10306

# Prenez des décisions éclairées

## Faites-vous une idée de la performance des écoles en utilisant les outils indiqués ci-dessous :

Le Département de l'Éducation de la Ville de New York (NYCDOE) tentera de trouver un établissement en mesure de proposer, à votre enfant, les cours, dispositifs et services d'éducation spécialisée recommandés par le Programme d'Éducation Personnalisé (Individualized Education Program - IEP). Si votre enfant se voit offrir une place dans une autre école, comparez-la à son école actuelle en utilisant ces outils.

**School Search** sur le site internet du NYCDOE. L'outil School Search permet aux parents de chercher une école spécifique et d'aller sur sa page web. Chaque page web d'école contient les coordonnées principales, la situation géographique et le détail des programmes ainsi qu'un lien pour lire les rapports et données statistiques sur l'établissement. Vous trouverez le moteur de recherche School Search sur la page d'accueil du NYCDOE à : <http://schools.nyc.gov>

**Le Lien ARIS pour les parents** est un système en ligne qui permet aux parents d'accéder à des informations sur leurs enfants. Le Système de Suivi en Ligne de la Vie Scolaire (ARIS) est, en effet, une plateforme où les éducateurs peuvent publier des informations scolaires sur leurs élèves. Contactez le Coordonnateur des Parents (Parent Coordinator) ou le Coordonnateur du Lien ARIS pour les parents de l'école de votre enfant pour savoir comment ouvrir une session sur le site d'ARIS. Connectez-vous à <http://www.arisparentlink.org>.

**Les Rapports d'Avancement (Progress Report) de la Ville de NY sur les écoles** donnent aux familles des informations sur les points forts et les faiblesses des écoles. Ils montrent, plus particulièrement, le niveau atteint par les élèves l'année précédente. Les notes des Rapports d'Avancement évaluent 3 domaines : les progrès des élèves, leur niveau et l'environnement dans lequel l'école les accueille. Chaque école obtient une note : A, B, C, D, ou F afin de vous aider à comprendre à quel point une école fonctionne bien ou non et à la comparer aux autres écoles du même type. Pour en savoir plus sur les Rapports d'Avancement et pour trouver celui d'une école en particulier, visitez : <http://schools.nyc.gov/accountability>

**Condensé du Rapport d'Avancement** Pour la première fois cette année, les écoles reçoivent un condensé de leur Rapport d'Avancement. Ce nouveau rapport reprend en bref les résultats du Rapport d'Avancement sur l'école. Il aide aussi les familles à interpréter le Rapport d'Avancement et à comprendre les données sur la performance de l'école. Utilisez School Search du NYCDOE puis cliquez sur « Statistics » pour voir le condensé du Rapport d'Avancement (Progress Report Overview). <http://schools.nyc.gov>

**Les sondages de la Ville de New York sur les écoles (enquêtes sur les contextes d'apprentissage)** recueillent des renseignements sur les écoles auprès des enseignants, des parents et des élèves du 6<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> grade. Les sondages de la Ville de New York sur les écoles correspondent à ce que les membres de chaque communauté scolaire pensent de la sécurité et du respect, des exigences de résultats scolaires, de la communication et de l'implication des parents, des enseignants et des élèves dans leur école. Les résultats des sondages sont disponibles toute l'année. Visitez : <http://www.nyc.gov/schools/surveys>

**Les Contrôles Qualité (Quality Reviews)** dressent un portrait incisif de la manière dont chaque école s'organise pour aider les élèves à réussir. Le Contrôle Qualité estime la qualité de l'évaluation du niveau des élèves, la façon dont l'école les fait progresser et les amène à atteindre leurs objectifs scolaires. Il évalue aussi les plans de formation du personnel mis en place par l'établissement scolaire. Suite au Contrôle Qualité, chaque école reçoit une appréciation globale : Well Developed (très bien gérée), Proficient (gérée correctement), Developing (fait des efforts pour être mieux gérée), ou Underdeveloped (mal gérée). Pour consulter un rapport de Contrôle Qualité sur une école en particulier, visitez : <http://schools.nyc.gov/accountability>

# Foire Aux Questions (FAQ)

## La procédure de demande

**Comment demander un transfert dans une autre école dans le cadre du programme Choisir son école publique (Public School Choice) de la loi NCLB ?** Si vous souhaitez demander un transfert, cochez « OUI » dans la rubrique « Demander un transfert » (Requesting a Transfer) du formulaire de demande de transfert (Transfer Application Form).

Signez le formulaire de demande de transfert, que vous trouverez dans cette Brochure d'information pour les parents, et retournez-le par la poste au plus tard le vendredi 8 avril 2011 (le cachet de la poste faisant foi).

**Le programme est-il obligatoire ?** Non, on vous donne la possibilité de demander à changer votre enfant d'école. Si vous préférez que votre enfant reste dans son école actuelle, cochez « NO, I would not like to request a transfer » (NON, je ne veux pas demander un transfert dans une autre école) dans la rubrique « Requesting a Transfer » (Demander un transfert) du formulaire de demande de transfert.

**Comment détermine t'on l'école où l'on proposera à mon enfant d'être transféré(e) ?** Le NYCDOE s'efforcera d'identifier une école où il reste une place, en mesure de proposer un programme et les services d'éducation spécialisée recommandés par le Programme d'Éducation Personnalisé (Individualized Education Program ou IEP) de votre enfant, conformément aux conditions qu'imposent la Loi sur l'Amélioration de l'Éducation des Personnes Handicapées (Individuals with Disabilities Education Improvement Act - IDEA), la section 504 de la Loi sur la Réhabilitation et le titre II de la Loi sur les Américains handicapés (Americans with Disabilities Act - ADA).

**Puis-je être certain(e) d'avoir une offre de place dans une autre école ?** Non. Il y a un nombre limité de places disponibles dans chaque école. La loi fédérale exige que le Département de l'Éducation de la Ville de New York accorde la priorité aux élèves dont les résultats scolaires sont les moins bons et dont les familles ont les revenus les plus bas.

**Comment saurai-je quelle école, différente de celle où il est actuellement, propose une place à mon enfant ?** Les parents, qui ont demandé un transfert, et à qui on offre une place dans une autre école, en seront informés par une lettre qui contiendra les informations sur le nouvel établissement d'accueil.

**Si je reçois une offre de transfert, suis-je obligé(e) de l'accepter ?** Non, il n'est pas obligatoire d'accepter une offre de transfert.

**Une fois que j'ai accepté une offre de transfert dans une autre école, suis-je sûr(e) que le transfert est fait ?** Si un élève passe de l'éducation spécialisée à l'enseignement général pendant la procédure NCLB de choix d'une autre école d'accueil, il se peut que l'offre de place dans cet établissement soit révoquée. En outre, si un élève n'a pas le niveau pour passer dans le grade supérieur, l'offre de transfert NCLB peut être modifiée ou ne plus être valable.

**Que se passe t'il si je manque la date limite ?** Si vous ne déposez pas de formulaire de demande de transfert dans les délais impartis, nous en concluons que vous avez choisi de ne pas demander à changer votre enfant d'école. Votre enfant restera inscrit(e) dans son école actuelle.

# Foire Aux Questions (FAQ)

## Performance de l'école

**Pourquoi mon école a t'elle été classée « École Nécessitant des Améliorations » (School In Need of Improvement ou SINI) ?** La loi fédérale Aucun enfant laissé pour compte ou NCLB oblige tous les États à définir des programmes scolaires et critères d'évaluation standards exigeants, et à fixer des objectifs annuels de réussite scolaire. Les Progrès Annuels Adéquats (Adequate Yearly Progress - AYP) correspondent à un niveau de réussite scolaire minimum que doivent avoir les élèves des districts scolaires et écoles chaque année pour atteindre les objectifs fixés conformément à la loi NCLB. Les écoles Titre I qui n'atteignent pas les objectifs des « Progrès Annuels Adéquats » (AYP) en Art de la Langue Anglaise (English Language Arts ou ELA), mathématiques, sciences et/ou taux de réussite au diplôme de fin d'études secondaires pendant au moins 2 ans sont placées sur la liste des « Écoles Nécessitant des Améliorations » (Schools In Need of Improvement ou SINI). Même si certaines écoles SINI comptent de nombreux bons élèves dans leurs rangs, c'est parfois insuffisant pour démontrer l'amélioration des résultats scolaires de l'ensemble de leurs effectifs. D'autres fois, on inscrit des écoles sur la liste SINI parce qu'elles n'ont pas présenté assez d'élèves aux examens obligatoires de l'État.

**Pourquoi mon école a t'elle été classée « École avec un bas niveau de façon persistante » (Persistently Lowest-Achieving school - PLA) ?** La classification d'une école réputée avec un bas niveau de façon persistante (PLA) désigne les établissements en « cours d'amélioration » (Improvement status) au regard de la loi NCLB. En effet, cette loi demande aux écoles de rendre compte individuellement de leur performance. Les écoles PLA sont celles dont les élèves ont les plus mauvais résultats aux épreuves d'anglais et de mathématiques des examens de l'État et qui, en même temps, n'ont pas montré d'amélioration de ces résultats dans le temps. Par ailleurs, parmi les écoles qu'on peut classer comme PLA, il y a les collèges et lycées qui ne reçoivent pas les fonds Titre I alors qu'ils y ont droit et, les écoles dont le taux de réussite au diplôme de fin d'études (graduation) est inférieur à 60% pendant plusieurs années.

**Si mon enfant est transféré(e) dans une nouvelle école, pourra t'il(elle) continuer à bénéficier des Services Éducatifs Supplémentaires (Supplemental Educational Services - SES) ?** Non. Les élèves qui, à ce jour, ont droit aux SES, ne peuvent continuer à en bénéficier que s'ils restent dans leur école actuelle. Si vous demandez à changer votre enfant d'école en passant par le programme Choisir son école publique (Public School Choice) de la loi NCLB, il(elle) n'aura plus le droit de s'inscrire aux SES n'étant plus dans une école Titre I SINI. Discutez avec votre Coordonnateur des Parents (Parent Coordinator) pour en savoir plus sur les SES.

Pour voir les progrès faits par votre enfant, il faut que l'équipe chargée de son Programme d'Éducation Personnalisé (Individualized Education Program ou IEP) se réunisse une fois par an.

On consacre une part importante de cette réunion à justifier, pièces à l'appui, les compétences et capacités de votre enfant, à fixer des objectifs pédagogiques et à décider quels aides et services d'éducation spécialisée on lui fournira.

Il est essentiel que vous et le personnel scolaire partagiez les informations et idées, et travailliez ensemble dans un esprit d'équipe.

# Foire Aux Questions (FAQ)

## Transport

**Le transport de mon enfant sera t'il pris en charge ?** Oui. Les élèves en éducation spécialisée, dont la prise en charge du transport correspond à celle définie par leur Programme d'Éducation Personnalisé (Individualized Education Program ou IEP), conservent ce droit au transport requis par leur IEP, s'ils sont transférés dans une autre école. Le transport de votre enfant sera pris en charge (voir ci-dessous) mais notez, SVP, qu'on entend par là, les bus scolaires jaunes ou une MétroCard gratuite. Les élèves qui sont transférés dans une autre école dans le cadre du programme facultatif, Choisir son école publique (Public School Choice) de la loi NCLB, auront droit au transport jusqu'à la fin de leur année scolaire dans le grade le plus élevé de l'école. Veuillez vous référer au tableau ci-dessous pour comprendre les directives du NYCDOE appliquées au transport des élèves transférés dans le cadre de la loi NCLB :

Longueur du trajet à pied : Domicile-école	Du Kindergarten au 2 <sup>e</sup> grade	Du 3 <sup>e</sup> au 6 <sup>e</sup> grade	Du 7 <sup>e</sup> au 12 <sup>e</sup> grade
Moins d'1/2 mile (moins de 800 mètres)	MétroCard gratuite	MétroCard gratuite	MétroCard gratuite
Entre 1/2 mile et 1 mile (entre 800 mètres et 1,6 Km)	Bus scolaire jaune		
Entre 1 mile et 1 ½ mile (entre 1,6 et 2,4 Km)			
Plus d'1 ½ mile			

**Mon enfant conservera t'il son droit au transport tous les ans ?** La continuité du droit au transport dans le cadre de la loi NCLB dépend du grade et de la distance entre le domicile de l'élève et l'école où on l'a transféré(e). Par exemple, un(e) élève de 2<sup>e</sup> grade, en enseignement général, transféré(e) via le programme facultatif Choisir son école publique (Public School Choice) de la loi NCLB, dont le domicile est situé entre ½ mile et 1 mile de sa nouvelle école, a droit au bus scolaire jaune. Quand cet élève passera en 3<sup>e</sup> grade, il(elle) aura droit à une MétroCard gratuite pour utiliser les transports en commun.

**Si j'accepte que mon enfant soit transféré(e), quand saurai-je comment sera pris en charge son transport ?** Si vous acceptez le transfert qu'on vous propose, vous pouvez appeler le Bureau du Transport Scolaire (OPT) au (718) 392-8855 pendant la dernière semaine d'août pour vous renseigner sur les bus scolaires jaunes. Retourner le formulaire de réponse à l'offre de transfert (Transfer Response Form) avant la date limite permet à l'OPT de programmer, dans les temps, le ramassage scolaire en bus des enfants qui y ont droit. Si votre enfant a droit à une MétroCard, l'école lui en donnera une au début de l'année scolaire.

**Que se passe t'il si nous déménageons après le transfert de mon enfant via le programme facultatif Choisir son école publique (Public School Choice) de la loi NCLB ?** Si votre famille déménage une fois que votre enfant a été accepté(e) dans une nouvelle école dans le cadre du programme facultatif Choisir son école publique de la loi NCLB, son droit au transport pour faire le trajet domicile-école sera redéfini en fonction de votre nouvelle adresse conformément aux conditions listées ci-dessus. Prenez soin de bien transmettre votre nouvelle adresse à l'école.

**Que se passe t'il si mon enfant quitte l'école où il(elle) a été transféré(e) dans le cadre du programme Choisir son école publique (Public School Choice) de la loi NCLB ?** Le droit au transport prévu par la loi NCLB pour les élèves en enseignement général n'est plus garanti. Si un élève quitte l'école, son droit au bus scolaire dépendra des directives du NYCDOE en vigueur appliquées au transport.

**Comment calculer la longueur du trajet entre mon domicile et une école ?** Utilisez l'outil HopStop pour déterminer le meilleur itinéraire et calculer le temps de trajet et la distance entre votre domicile et l'école. Soyez sûr(e) de bien connaître le temps de trajet entre chez vous et les écoles que vous choisirez sur votre demande de transfert. <http://www.hopstop.com>

# Autres informations : Où trouver de l'aide ?

**Le Coordonnateur des Parents (Parent Coordinator)** de votre école est une précieuse source d'information. Vous pouvez trouver son numéro de téléphone sur le site internet du NYCDOE <http://schools.nyc.gov/default.htm> ou en composant le 311.

**L'équipe du programme facultatif Choisir son école publique (Public School Choice)** travaille au Bureau d'Inscription Scolaire (Office of Student Enrollment). Elle est responsable de la mise en place de ce programme prévu par la loi NCLB. Nous sommes là pour répondre à vos questions et faire en sorte que vous ayez accès aux renseignements dont vous avez besoin pour passer par chaque étape du processus. Pour plus d'informations sur Choisir son école publique, contactez : (718) 935-2439, [NCLB\\_PSC@schools.nyc.gov](mailto:NCLB_PSC@schools.nyc.gov) ou visitez : [www.nyc.gov/schools/nclb](http://www.nyc.gov/schools/nclb)

**Le Bureau d'Inscription du Borough (Borough Enrollment Office)** est chargé des inscriptions, des responsabilités des écoles, des transferts d'une école à une autre et d'apporter son aide pendant la procédure d'admission. Vous trouverez les coordonnées page 9 et au recto du formulaire de demande de transfert (Transfer Application Form).

## **Bureau Du Transport Scolaire (Office Of Pupil Transportation - OPT)**

Pour mieux connaître le droit au transport de votre enfant, appelez le Bureau du Transport Scolaire (OPT) au (718) 392-8855 ou visitez le site internet de l'OPT à : [www.nyc.gov/schools/Offices/Transportation](http://www.nyc.gov/schools/Offices/Transportation)

---

## Liste des choses à faire pour utiliser le programme Choisir son école publique

- Allez dans l'école actuelle de votre enfant pour vérifier que les services administratifs ont vos bonnes coordonnées.
- Lisez attentivement tout ce qui concerne la demande de transfert et la Brochure d'information pour les parents avant d'envoyer votre formulaire de demande de transfert (Transfer Application Form)
- Indiquez que vous voulez -ou non- demander un transfert en choisissant YES (OUI) ou NO (NON) sur le formulaire de demande de transfert (Transfer Application Form)
- Écrivez vos prénoms et nom en caractères d'imprimerie, signez, notez la date et indiquez un numéro de téléphone et une adresse email
- Photocopiez votre formulaire de demande de transfert (Transfer Application Form) pour vos archives
- Envoyez le formulaire de demande de transfert (Transfer Application Form) au plus tard vendredi 8 avril 2011 (le cachet de la poste faisant foi)

# Glossaire du programme Choisir son école publique (Public School Choice) 2011-2012

**La Loi Aucun enfant la loi « Aucun Enfant Laissé pour Compte » (No Child Left Behind - NCLB)** est une loi fédérale dont l'objectif est d'améliorer l'éducation de tous les enfants. Elle tient les écoles pour responsables de leurs résultats, donne un choix plus large aux parents et promeut des méthodes pédagogiques qui ont fait leurs preuves.

**Les écoles SINI ou Nécessitant des Améliorations (Schools In Need of Improvement)** Un établissement scolaire identifié comme une « École Nécessitant des Améliorations » l'est parce qu'il n'a pas fait les « Progrès Annuels Adéquats » (Adequate Yearly Progress ou AYP) pendant 2 années consécutives.

**Les AYP ou Progrès Annuels Adéquats (Adequate Yearly Progress)** correspondent aux progrès suffisants pour atteindre des objectifs de réussite scolaire de l'ensemble des élèves. Pour faire les AYP, les écoles doivent atteindre ou dépasser leurs objectifs de taux de participation et de résultats aux examens annuels de l'État.

**Les écoles PLA ou ayant un bas niveau de façon persistante (Persistently Lowest-Achieving Schools)** La classification d'une école dans la liste des PLA par l'État concerne les établissements en « cours d'amélioration » (Improvement status) au regard de la loi NCLB. Cette loi demande aux écoles de rendre compte individuellement de leur performance. Les écoles PLA sont celles dont les élèves ont les plus mauvais résultats aux épreuves d'anglais et de mathématiques des examens de l'État et qui, en même temps, n'ont pas montré d'amélioration de ces résultats dans le temps. Par ailleurs, parmi les écoles qu'on peut qualifier de PLA, il y a les collèges et lycées qui ne reçoivent pas les fonds Titre I alors qu'ils y ont droit et, les écoles dont le taux de réussite au diplôme de fin d'études (graduation) est inférieur à 60% pendant plusieurs années.

**L'IEP ou Programme d'Éducation Personnalisé (Individualized Education Program)** décrit les dispositifs d'éducation spécialisée et services associés spécialement conçus pour répondre aux besoins éducatifs uniques d'un élève handicapé. L'IEP constitue un guide pédagogique correspondant spécifiquement à un élève en particulier. Il comprend tous les objectifs, le niveau de performance actuel et les services associés recommandés pour l'élève en question.

**Le DBN (numéro du district dans le borough)** est un code utilisé par le Département de l'Éducation pour identifier les écoles (*exemple : le DBN d'Earth School est 01M364*).

**L'ELA ou Art de la Langue Anglaise (English Language Arts)** fait référence à la partie langue de l'épreuve.

**Les SES ou Services Éducatifs Supplémentaires (Supplemental Education Services)** Les élèves des écoles Titre I SINI-année 2, des écoles Titre I sous Action Corrective (Corrective Action Schools), des écoles Titre I qui Planifient une Restructuration (Schools Planning for Restructuring) et des écoles Titre I en Restructuration (in Restructuring), ayant droit au programme fédéral de cantine gratuite, remplissent les conditions pour bénéficier des services éducatifs supplémentaires. Parmi les SES, on peut citer les séances de rattrapage et soutien, ou le tutorat après les heures normales de cours/le week-end.

## Bureaux d'Inscription des Boroughs (Borough Enrollment Offices)

Borough	Bureau d'inscription	Districts couverts	N° de tél. pour s'informer
Bronx	1 Fordham Plaza, 7th Floor, Bronx, 10458	7, 9, 10	(718) 935-2178
Bronx	1230 Zerega Avenue, Bronx, 10462	8, 11, 12	(718) 935-2278
Brooklyn	1780 Ocean Avenue, Brooklyn, 11230	17, 18, 22	(718) 935-2313
Brooklyn	415 89th Street, Brooklyn, 11209	20, 21	(718) 935-2331
Brooklyn	1665 St. Mark's Avenue, Brooklyn, 11233	19, 23, 32	(718) 935-2340
Brooklyn	29 Fort Greene Place (BE12), Brooklyn, 11217 <i>Merci de noter : Enseignement général seulement</i>	13, 14, 15, 16	(718) 935-2371
Brooklyn	131 Livingston Street, Brooklyn, 11201 <i>Merci de noter : Éducation spécialisée seulement</i>	13, 14, 15, 16	(718) 935-4908
Manhattan	333 Seventh Avenue (12th Floor), New York, 10001	1, 2, 4	(718) 935-2383
Manhattan	388 West 125th Street (7th Floor), New York, 10027	3, 5, 6	(718) 935-2385
Queens	28-11 Queens Plaza North, Long Island City, 11101	24, 30	(718) 935-2386
Queens	30-48 Linden Place, Flushing, 11354	25, 26	(718) 935-2391
Queens	82-01 Rockaway Boulevard, Ozone Park, 11416	27	(718) 935-2401
Queens	90-27 Sutphin Boulevard, Jamaica, 11435	28, 29	(718) 935-2393
Staten Island	718 Ocean Terrace (Building A), Staten Island, 10301	31	(718) 935-2402

